Grandir à Villepreux

Guide pratique à l'usage des parents **De 0 à 16 ans**

villepreux.fr

Villepreux

Sommaire

“ Grandir à Villepreux ”

P.4 PETITE ENFANCE / 0-3 ANS

P. 12 ENFANCE / 3-11 ANS

P. 24 JEUNESSE/12-16 ANS

“ S’épanouir à Villepreux ”

P.28 LES DISPOSITIFS JEUNESSE

P.34 ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

Toute l'actualité de la ville en vous abonnant à l’application ville, scannez le Qr Code.

Coordonnées des services municipaux liés aux services à la population

Service Petite-enfance :	enfance@villepreux.fr
Guichet unique :	guichetunique@villepreux.fr
Accueil de la mairie :	01 30 80 80 00

Grandir à Villepreux de 0 à 16 ans | Édition 2026

Directeur de la publication : Jean-Baptiste Hamonic - Textes et photographies : services internes - Conception graphique et mise en page : service communication - Impression : Micropubli à Villepreux - Dépôt légal : juillet 2025 - Crédits photos : Mairie de Villepreux, Shutterstock - Contact : communication@villepreux.fr

Edito du Maire

Jean-Baptiste HAMONIC
Maire de Villepreux
Vice-président de Saint-Quentin-en-Yvelines
chargé du Projet de territoire,
de la planification urbaine,
foncière et environnementale

Élisabeth MARTIN-CHÂTENET
1re adjointe en charge de l’Enfance,
de la Jeunesse, de la vie scolaire
et périscolaire

Alexandre GUESNON
8e adjoint en charge des Associations

Sandra SIGAULT
Conseillère déléguée à la Petite
Enfance, à l’Environnement,
aux Espaces verts, à la Condition
animale et à la Communication.
Conseillère communautaire (SQY)

Chères familles,

Accompagner un enfant, de ses premiers pas à son envol vers l’autonomie, est une aventure aussi précieuse qu’exigeante. La Ville de Villepreux place les enfants et les jeunes au cœur de ses priorités, en veillant à leur épanouissement à chaque étape de leur développement.

Ce guide pratique a été conçu pour vous orienter dans les services, dispositifs et structures qui jalonnent le parcours de vie de 0 à 16 ans : petite enfance, éducation, loisirs, soutien à la parentalité…

Vous y trouverez toutes les informations utiles pour faciliter vos démarches et mieux connaître les ressources à votre disposition.

Nous espérons que ce livret sera un repère précieux pour vous accompagner, jour après jour, dans cette belle mission qu’est celle d’élever un enfant.

Bonne lecture à toutes et à tous !

“ Grandir à Villepreux ”

PETITE ENFANCE / 0-3 ANS

1 - Le Relais Petite Enfance (RPE)

2 - L’accueil individuel des jeunes enfants

3 - L’accueil collectif en établissement d’accueil du jeune enfant

4 - Les crèches municipales

5 - Les crèches privées

De la grossesse aux premiers mois de vie...

Le Relais Petite Enfance, porte d’entrée pour les parents et futurs parents

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu d’information, d’écoute et d’échanges autour de l’accueil du jeune enfant, au service des parents et futurs parents, des assistants maternels et des auxiliaires parentaux.

Pour les parents ou futurs parents

Le RPE peut :

- vous renseigner sur les modes d’accueil de la ville
- vous fournir la liste des assistants maternels agréés répertoriés sur la commune, établie par le Conseil Départemental des Yvelines
- vous renseigner et vous orienter vers les organismes pouvant vous accompagner dans vos démarches administratives et vos droits
- vous accompagner sur vos questionnements autour de la vie de votre enfant

Pour les assistants maternels et auxiliaires parentaux

Le RPE est un lieu d’échanges et de rencontres qui permet de rompre l’isolement ainsi qu’un lieu d’accompagnement à la professionnalisation.

Pour cela il propose :

- une information sur le droit et la réglementation de la profession et des conférences thématiques autour du jeune enfant
- des temps collectifs en matinée : ce sont des temps de partage en petits groupes avec les enfants accueillis et un échange autour de la pratique professionnelle entre assistants maternels et auxiliaires parentaux.

Pour les enfants

Le RPE est un espace d’accueil, où les enfants peuvent venir accompagnés de leur assistant maternel ou auxiliaire parental, pour participer à des temps collectifs en matinée, environ deux fois par mois, en groupes de 4 ou 5 assistants maternels/auxiliaires parentaux (maximum 15 enfants en tout). Le RPE constitue un lieu de rencontre pour les enfants et leur permet aussi de se familiariser avec d’autres adultes et un accueil en mode collectif.

Relais Petite Enfance
27, avenue des Clayes (dans les locaux de l’accueil de loisirs du Clos Crozatier)
rpe@villepreux.fr - 06 31 35 07 93
Horaires d’ouverture :
Accueil du public sur rendez-vous : lundi de 9h à 12h30, un vendredi sur deux de 9h à 10h00, les après- midis de 14h00 à 17h30. Le RPE est fermé le mercredi.

L'accueil individuel des jeunes enfants

L'accueil individuel des enfants de moins de 6 ans est possible :

- au domicile des assistants maternels : Villepreux compte sur son territoire près de 55 assistants maternels qui se tiennent à la disposition des parents pour leur proposer un moyen de garde pour leur enfant, dans un environnement familial. Les assistants maternels sont agréés par le Conseil Départemental des Yvelines, pour accueillir des enfants à leur domicile.

- à votre domicile : il vous est également possible de faire garder votre enfant à domicile (éventuellement en garde partagée), avec un professionnel employé par vos soins ou par l'intermédiaire d'un organisme agréé.

Des organismes de service à la personne, habilités à assurer des prestations de garde à domicile, sont référencés sur le site de la CAF : www.monenfant.fr

Dans le cadre de ces modes d'accueil, les parents deviennent employeurs.

Pour toute question relative à la liste des disponibilités des assistants maternels de la ville, vous pouvez contacter le Relais Petite Enfance et retrouver la liste de leurs disponibilités sur le site villepreux.fr
>> rubrique Votre quotidien
> > petite enfance

L'accueil collectif en établissement d'accueil du jeune enfant

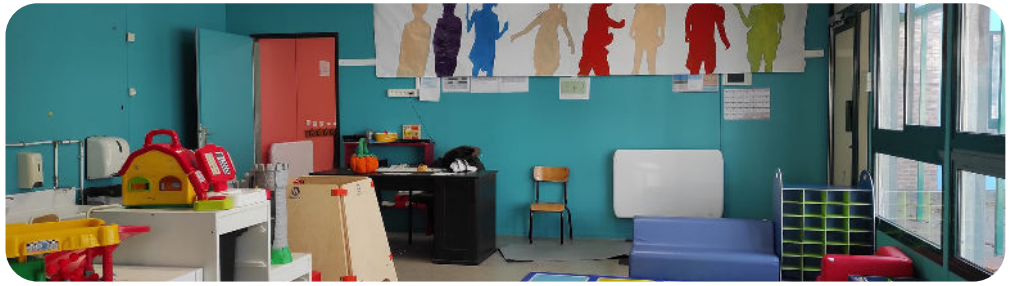

Modalités pratiques de pré-inscription aux structures municipales :

La pré-inscription est possible dès le 4e mois de grossesse, sur justificatif.
Cette pré-inscription n'ouvre pas systématiquement droit à une place en crèche. Elle ne sera effective qu'après la naissance de votre enfant, en fonction des places disponibles et de la décision de la commission d'attribution, qui se déroule en avril.

La commission d'attribution est composée de l'élue en charge de la petite enfance, de la directrice du service, du coordinateur petite enfance, des directrices des structures et du Relais Petite Enfance.

Elle examine les demandes selon un système de pondération défini avec les acteurs du territoire et tenant compte de plusieurs critères, notamment : de la disponibilité des places, de l'âge de l'enfant, des situations et compositions familiales...

Dossier de pré-inscription en crèche :

Les pré-inscriptions pour les structures municipales sont possibles tout au long de l'année.

Vous trouverez le dossier de pré-inscription sur le site de la mairie
>> rubrique Votre quotidien
>> petite enfance
>> ou auprès du service Petite enfance

Vous pouvez contacter Le Relais Petite Enfance pour vous accompagner dans vos démarches (page 5 du guide).

La majeure partie des places se libérant en septembre, il est préférable de déposer son dossier au plus tard avant la fin du mois de mars, afin qu'il puisse être étudié lors de la commission d'attribution.

En dehors de la commission, les places disponibles sont ré-attribuées à chaque départ dans les structures, selon l'ordre de la liste d'attente.

Les frais de garde des enfants de moins de 6 ans, qu'il s'agisse de la crèche ou de l'accueil de loisirs, sont déductibles des impôts.

Les crèches municipales

Il existe différents types d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) collectifs accueillant des jeunes enfants, de 10 semaines jusqu'à leur entrée en maternelle.

Le personnel de ces établissements veille à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui lui sont confiés.

Le multi-accueil « Les Coquelicots »

Le multi-accueil « Les Coquelicots » est un lieu d'éveil et de socialisation de l'enfant. Le principal objectif pédagogique de l'équipe est le respect de son rythme et de son bien-être.
L'enfant est accueilli, après une période de familiarisation, au sein de locaux aménagés pour son épanouissement et son évolution.
Le bâtiment comprend une grande pièce de vie, avec des lieux dédiés aux différents âges et des espaces où tous se rassemblent.

Un jardin en sol souple donne la possibilité de pratiquer chaque jour des activités de motricité en extérieur.
La structure propose des temps de rencontre entre parents et professionnels lors desquels les équipes pourront vous guider à travers divers ateliers et échanges.

La structure peut accueillir 17 enfants, de 4 mois à l'entrée en maternelle. Elle est également accessible aux enfants porteurs de certains handicaps.

Le multi-accueil « Les Coquelicots »

Type d'accueil proposé : accueil régulier de 2 jours ou 4 jours par semaine

Amplitude horaire : ouverture les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h45 à 18h15

Fermeture : le mercredi, les vacances scolaires et les jours fériés

Coordonnées : 1, rue Sonia-Delaunay (près du lycée) - Tél : 07 87 70 18 07

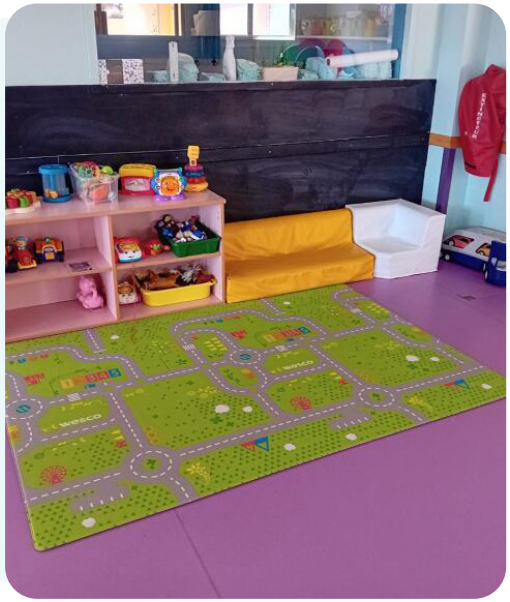

Le multi-accueil « Les Explorateurs »

Le multi-accueil « Les Explorateurs » est une structure passerelle vers la maternelle, proposant un accueil innovant pour les enfants âgés de 2 ans et demi jusqu'à leur entrée en maternelle.

Grâce à un projet éducatif fondé sur une pédagogie de l'être et de la motivation, l'enfant est amené à explorer toutes formes de connaissances, lui permettant de faire la passerelle entre l'univers des bébés et celui du jeune enfant qu'il retrouvera à l'école maternelle. Activités manuelles, peinture, collage, expression corporelle feront partie intégrante de sa journée.

Le bâtiment comprend une grande pièce de vie, un dortoir et un espace extérieur.

La structure propose des temps de rencontre entre parents et professionnels lors desquels les équipes pourront vous guider à travers divers ateliers et échanges.

La structure peut accueillir 18 enfants de 2 ans et demi (nés entre janvier et juin), jusqu'à l'entrée en maternelle. Elle est également accessible aux enfants porteurs de certains handicaps.

Le multi-accueil « Les Explorateurs »

Type d'accueil proposé : accueil régulier de 2 jours ou 4 jours par semaine

Amplitude horaire : ouverture les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h45 à 18h15

Fermeture : le mercredi, les vacances scolaires et les jours fériés

Coordonnées : 1, rue Sonia-Delaunay (près du lycée) - Tél : 06 70 85 42 03

Le multi-accueil Crech'Endo

La crèche collective, gérée en délégation de service public, est un lieu de vie où l'enfant enrichit sa personnalité et acquiert progressivement son autonomie, en compagnie d'autres enfants.

L'espace de la crèche est aménagé pour favoriser l'éveil et le développement de l'enfant, dans le respect des règles sanitaires appliquées à la Petite enfance.

Le bâtiment comprend un espace polyvalent, 3 espaces de vie, une biberonnerie, des dortoirs, et des espaces extérieurs.

La crèche municipale peut accueillir jusqu'à 40 enfants de 3 mois jusqu'à l'entrée en maternelle. Elle est également accessible aux enfants en situation de handicap.

Le multi-accueil Crech'Endo

Type d'accueil proposé : accueil régulier ou occasionnel, en fonction des places disponibles, durant les vacances scolaires.

Amplitude horaire : ouverture du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h

Fermeture : 1 semaine à Noël et 3 semaines en août

Coordonnées : 5 bis, rue Sonia-Delaunay (près du lycée) - Tél : 01 30 47 74 90

Les associations partenaires

Le Tourbillon est partenaire sur la Fête de la Petite enfance et sur la Fête de l'été.
L'OGCV est partenaire en proposant des sessions de baby gym pour les enfants du multi-accueil « Les Coquelicots ».

Les crèches privées

Les demandes de pré-inscription se font directement auprès de chaque structure.

Des aides de la CAF sont possibles ainsi que des crédits d'impôts. Afin d'identifier les modes d'accueil correspondant à vos besoins vous pouvez contacter le Relais Petite Enfance.

Les micro-crèches Babilou

Les crèches « Babilou » de Villepreux sont composées de 2 micro-crèches privées en mode PAJE qui accueillent 20 enfants en section mélangées de 10 semaines à 4 ans, du lundi au vendredi de 8h à 19h.
Ces crèches proposent trois types d'accueil : l'accueil régulier, l'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence. Ces accueils incluent repas, produits de soin et couches.

Babilou

6, rue des Entrepreneurs
Tél : 01 88 60 25 94

La crèche Plume

La crèche Plume de Villepreux est une crèche bilingue de 23 berceaux, où les deux langues (français et anglais) sont parlées au quotidien.
Les enfants **de 10 semaines à 4 ans** sont accueillis au sein d'une section unique, de 8h à 19h.
La crèche propose des contrats d'accueil annuels à temps plein ou à temps partiel, incluant repas et couches.
La participation des familles est basée sur le barème CNAF, strictement identique à celui des crèches municipales. La priorité est donnée aux familles dont l'inscription est accompagnée d'un financement entreprise.

CRÈCHES BILINGUES PLUME

4, rue de Vaugirard
Tél : 01 47 95 05 83

La micro-crèche Les Coloriés

Les Coloriés de Villepreux est une micro-crèche spacieuse de 135m² avec une grande pièce de vie, un espace extérieur et deux dortoirs séparés pour respecter le sommeil des bébés et des moyens-grands.
Les enfants sont accueillis de 8h à 19h.
Le projet éducatif de la crèche favorise l'autonomie, l'éveil artistique et l'éveil à la nature, au rythme de chaque enfant.

les coloriés

rue de la Pépinière
Tél : 06 48 47 60 39

ENFANCE / 3-11 ANS

1 - Les écoles maternelles

2 - Les écoles élémentaires

3 - Les fédérations de parents

4 - Les accueils de loisirs

5 - Activités périscolaires et extrascolaires

6 - Les procédures d'inscription

7 - La pause méridienne

8 - Les lignes de bus

Les écoles maternelles

École du Clos Crozatier
1, avenue du Général-de-Gaulle. Tél : 06 08 45 56 22
Mail : 0783060c@ac-versailles.fr

École du Prieuré
28, avenue de Fulpmes. Tél : 06 08 53 03 33
Mail : 0780500v@ac-versailles.fr

École du Val Joyeux
1, avenue de l'Image-Notre-Dame. Tél : 07 86 17 56 70
Mail : 0781851n@ac-versailles.fr

Groupe scolaire maternel et élémentaire

Groupe scolaire Thomas-Pesquet
2, rue de Vaugirard. Tél : 07 88 46 80 42
Mail : 0783756j@ac-versailles.fr

Les écoles élémentaires

École Marie-Curie
2, rue de Franche-Comté. Tél : 06 30 90 17 84
Mail : 0780601e@ac-versailles.fr

École Jean-Rostand
2, rue du Berry. Tél : 06 72 26 54 77
Tél RASED : 07 86 17 49 84
Mail : 0783780k@ac-versailles.fr

École Gérard-Philipe
11, avenue de la Fontaine-aux-Dames. Tél : 06 08 63 14 79
Mail : 0780547w@ac-versailles.fr

Important : la scolarisation pour les enfants de 3 ans est obligatoire.

Comment inscrire mon enfant à l'école ?

Les inscriptions concernent **les enfants âgés de 3 ans** ou qui auront 3 ans avant la fin de l'année civile ; ainsi que les nouveaux habitants de Villepreux.
Chaque année, une large campagne de communication annonce l'ouverture des inscriptions scolaires. Elles s'effectuent de novembre à décembre.

> Télécharger le formulaire d'inscription sur le site de la Ville, le compléter et l'envoyer à guichetunique@villepreux.fr avec les pièces justificatives.
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Un courrier précisant l'école d'affectation de votre enfant vous sera envoyé en avril.
Si vous souhaitez que l'affection de votre enfant soit ré-étudiée, merci de compléter la demande de dérogation, via le site de la ville : "Votre quotidien < Vie scolaire".
Cette dérogation est à adresser au guichet unique.

Les fédérations de parents d'élèves

Les fédérations de parents d'élèves représentent et défendent les intérêts des familles auprès des établissements et des autorités éducatives. Elles facilitent le dialogue entre parents et enseignants, participent aux décisions scolaires, soutiennent les familles et mènent des actions pour améliorer le système éducatif.

Contact des fédérations de parents d'élèves

FCPE VILLEPREUX
villepreux@fcpe78.fr

APIV
pi.villepreux@gmail.com

PEEP
peep@peep.asso.fr

UNAAPE
unaape.villepreux@gmail.com

Les accueils de loisirs

Pour les écoles maternelles

Accueil de loisirs du Clos Crozatier
27, avenue des Clayes Tél : 07 72 50 87 05
Mail : alshcloscrozatier@villepreux.fr

Accueil de loisirs de Thomas-Pesquet « La tête dans les étoiles »
2, rue de Vaugirard. Tél : 06 31 92 23 75
Mail : alshthomaspesquet@villepreux.fr

Accueil de loisirs du Prieuré
13, avenue de la Fontaine-aux-Dames. Tél : 06 31 93 02 34
Mail : alshprieure@villepreux.fr

Accueil de loisirs du Val Joyeux
1, avenue de l'Image-Notre-Dame. Tél : 06 31 93 93 90
Mail : alshvaljoyeux@villepreux.fr

Pour les écoles élémentaires

Accueil de loisirs de Jean-Rostand et Marie-Curie, « La Cigale et la Fourmi »
5, avenue du Berry. Tél : 06 59 54 27 60
Mail : alshlafourmi@villepreux.fr

Accueil de loisirs de Thomas-Pesquet « La tête dans les étoiles »
2, rue de Vaugirard. Tél : 06 31 92 23 75
Mail : alshthomaspesquet@villepreux.fr

Accueil de loisirs de Gérard-Philipe
11, avenue de la Fontaine-aux-Dames. Tél : 06 31 93 46 40
Mail : alshgp@villepreux.fr

Les accueils de loisirs sont des structures d'accueil éducatives où les enfants, encadrés par des animateurs qualifiés, participent à des activités variées, adaptées à leur âge et à leurs besoins. Jeux, ateliers créatifs, activités sportives et sorties y sont proposés, dans un cadre sécurisé et bienveillant, favorisant l'épanouissement, l'apprentissage et la socialisation.

Déroulement des activités périscolaires

Les matins, les accueils collectifs de mineurs accueillent les enfants de manière échelonnée, dès 7h. Des activités libres sont proposées telles que des dessins, des jeux de société ou des jeux de construction.

Les enfants scolarisés en maternelle sont accompagnés dans leurs classes par les animateurs, avant l'ouverture de l'école. Les enfants scolarisés en élémentaire sont accompagnés dans la cour.

Les soirs, après le temps scolaire, un goûter est proposé à tous les enfants fréquentant les accueils collectifs de mineurs ainsi que des temps d'activités jusqu'à 19h.

Activités périscolaires et extrascolaires

Les études surveillées

Les études surveillées sont proposées à tous les élèves, du CE1 au CM2, sur inscription et se déroulent dans les locaux des écoles élémentaires, de 16h30 à 18h.

Ce temps offre un cadre propice aux élèves pour faire leurs devoirs et réviser leurs leçons, sous la responsabilité des intervenants qui assurent le bon fonctionnement des études. Les séances se composent d'un temps de goûter puis de l'étude surveillée, de 17h à 18h.

La passerelle

La passerelle est destinée aux enfants venant à l'accueil de loisirs après l'étude de 18h jusqu'à 19h. Ils intègrent alors les activités des centres de loisirs.

Les mercredis

Durant les mercredis, les enfants peuvent être accueillis selon 2 formules :

Activités	Horaires d'arrivée	Horaires de départ
Mercredi matin (repas inclus)	Entre 7h et 9h	Entre 13h et 13h30
Mercredi en journée complète	Entre 7h et 9h	Entre 16h30 et 19h

Selon leur école, les enfants sont accueillis les mercredis dans différentes structures :

Les enfants scolarisés au Clos Crozatier et au Val Joyeux sont accueillis au Clos Crozatier. Les enfants scolarisés à Thomas-Pesquet et au Prieuré sont accueillis à Thomas-Pesquet.

Les enfants scolarisés à Thomas-Pesquet et à Gérard-Philipe sont accueillis à Thomas-Pesquet. Les enfants scolarisés à Marie-Curie et Jean-Rostand sont accueillis à la Cigale et la Fourmi.

En maternelle

7h à 9h	Accueil des enfants : arrivées échelonnées
9h à 9h30	Jeux libres dans la cour
10h à 11h30	Temps d'activités : des activités manuelles, sportives, ou théâtrales sont proposées
11h30 à 12h	Jeux libres dans la cour
12h à 13h	Déjeuner : repas fourni par la ville (hors PAI alimentaire)
13h à 13h45	Temps calme : des activités calmes sont proposées après le repas
13h45 à 15h45 13h45 à 14h15	Pour les petites sections : sieste dans le dortoir Pour les moyens-grands : jeux libres dans la cour
14h15 à 15h30	Pour les moyens-grands : des activités manuelles, sportives, ou théâtrales sont proposées.
15h30 à 16h	Jeux libres dans la cour
16h à 16h45	Goûter : fourni par la ville (hors PAI alimentaire)
16h30 à 19h	Départ des enfants : jeux libres dans la cour ou au sein de la structure pendant les départs échelonnés.

En élémentaire

7h à 9h	Accueil des enfants : arrivées échelonnées
9h à 9h30	Jeux libres dans la cour
10h à 11h30	Temps d'activités : des activités manuelles, sportives, ou théâtrales sont proposées
11h30 à 12h	Jeux libres dans la cour
12h à 13h	Déjeuner : repas fourni par la ville (hors PAI alimentaire)
13h à 13h45	Temps calme : des activités calmes sont proposées après le repas
13h45 à 14h15	Jeux libres dans la cour
14h15 à 15h45	Temps d'activités : des activités manuelles, sportives, ou théâtrales sont proposées
15h45 à 16h	Jeux libres dans la cour
16h00 à 16h45	Goûter : fourni par la ville (hors PAI alimentaire)
16h30 à 19h	Départ des enfants : jeux libres dans la cour ou au sein de la structure pendant les départs échelonnés.

Les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires (extrascolaire)

Deux accueils de loisirs sont ouverts pendant les vacances. Les enfants y sont accueillis le matin entre 7h30 et 9h et peuvent être récupérés le soir de 16h30 à 18h30.

- Les enfants en maternelle sont accueillis à l'accueil collectif de mineurs de Thomas-Pesquet
- Les enfants en élémentaire sont accueillis à l'accueil collectif de mineurs de la Cigale et la Fourmi.

Les procédures d'inscriptions

Réservations aux accueils collectifs de mineurs

Les réservations aux différentes activités pour les accueils collectifs de mineurs se font via le portail famille, dans la limite des délais imposés et des effectifs d'encadrement. Le planning des activités des vacances scolaires est consultable sur le portail famille, dans l'onglet «document».

Retrouvez l'accès au portail famille en flashant ce QR code

Délais d'inscription aux activités périscolaires et extrascolaires

ACTIVITÉS	DÉLAIS DES RÉSERVATIONS	FACTURATION
Accueil du matin	Possibilité de réserver sur le portail famille mais la réservation n'est pas obligatoire	Facturation à la réservation et à la présence s'il n'y pas eu de réservation
Restauration scolaire Accueil du soir Mercredi matin (avec repas) Mercredi journée Passerelle (après l'étude)	48 heures (Week-end non compris)	Facturation à la réservation. Toute prestation non annulée dans les délais sera facturée sauf si : -Présentation d'un certificat médical sous 10 jours, de l'enfant. Le cachet du médecin est obligatoire -L'enfant a quitté l'école ou l'accueil de loisirs sur demande des enseignants ou des animateurs. -Présentation d'une attestation d'employeur (exceptionnel). Majoration à 50% du tarif de la journée pour les réservations vacances non honorées.
Jours de vacances	Petites vacances : 4 semaines avant la période de vacances et ouvertes durant 3 semaines. Vacances d'été : 5 semaines avant la période de vacances et ouvertes durant 3 semaines. Pas de possibilité d'annulation une fois la période d'inscription close.	Facturation à la réservation (non remboursable)
Études surveillées (Forfait 1, 2 ou 3 jours par semaine) Uniquement pour les enfants du CE1 au CM2	48 heures (Week-end non compris)	

Toute présence d'un enfant non inscrit sera majorée de 50%

La pause méridienne

Le service de restauration à Villepreux est régi par une cuisine centrale, qui produit 1 400 repas par jour, à destination des élèves et des seniors. Des repas “faits maison” sont préparés quotidiennement par les cuisiniers municipaux et respectent les recommandations nutritionnelles strictes du Groupement d’Étude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition (GEMRCN).
Les menus sont variés pour assurer l’équilibre alimentaire sur la semaine.
Dans le respect de loi Egalim, la ville favorise les produits issus de circuits courts, local ou bio. Concernant les goûters, des gâteaux faits maison sans conservateur, du pain frais et bio, et parfois des viennoiseries peuvent être proposés aux enfants.

Selon les âges, les enfants sont accompagnés pour permettre l’acquisition de l’autonomie, la découverte des goûts, et sensibiliser au bien manger.
La pause méridienne débute à 12h et se termine à 14h pour les élèves. Le déroulement de ce temps s’articule comme suit :

Retrouvez le livret de la restauration en flashant ce QR code

Dans les écoles maternelles
2 services de restauration sont mis en place et encadrés par des ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) et des animateurs. Avant le 2è service, ou après le repas du 1er service, des activités sont proposées aux enfants, dans la cour ou en intérieur.

Dans les écoles élémentaires
Les enfants sont accompagnés dans la cour par leurs enseignants, ils retrouvent ensuite les animateurs pour l’appel. Le service est organisé en self. Avant ou après le repas, des activités variées sont proposées aux enfants, dans la cour ou en intérieur.

Les lignes de bus

Certaines écoles élémentaires sont éloignées du lieu d’habitation des enfants. Dans ce contexte, la liaison entre les écoles et le domicile des enfants est assurée, le matin et le soir, par deux lignes régulières, gérées par Île-de-France Mobilités et s’organise comme suit :

- pour les enfants du quartier du Trianon, de la Pointe à l’Ange et des Hauts-du-Moulin vers l’école Gérard-Philipe (bus ligne 5115).
- pour les enfants du quartier du Val Joyeux vers les écoles Marie-Curie et Jean-Rostand (bus ligne 5199).

  Les enfants de moins de 11 ans disposent d’un forfait préférentiel sur le site « Imagin’R ».

JEUNESSE/ 12-16ANS

1 - Le collège

2 - Le lycée

3 - Le Pôle Info Jeunesse

4 - Santé et prévention

5 - Les aides proposées

Le collège

Le collège Léon-Blum accueille chaque année près de 700 élèves, de la 6e à la 3e.
L'enseignement de plusieurs langues vivantes y est proposé comme l'anglais, l'allemand ou l'espagnol. Une option « langues et cultures de l'Antiquité : latin » peut également être proposée aux élèves. Le collège dispose d'une section sportive de handball.

En 2024, le taux de réussite au Diplôme National du Brevet (DNB) était de 94 %.

Collège Léon-Blum
19, avenue du Lieutenant Maurice-Hervé
Tél : 01 34 62 39 50
Mail : 0780260j@ac-versailles.fr

Consultez le site internet :
www.clg-blum-villepreux.ac-versailles.fr

Le Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des jeunes se compose de Villepreusiens âgés de 11 à 14 ans. En 2025, 10 nouveaux conseillers ont été élus pour un mandat de 2 ans et 9 conseillers ont prolongé leur engagement d'un an. Suivez l'actualité de la ville pour connaître la date des prochaines élections.

Le lycée

Le lycée Sonia-Delaunay propose des formations générales et technologiques, notamment le baccalauréat général et le baccalauréat technologique ST2S (Sciences et Technologies de la Santé et du Social).
De la première à la terminale, l'élève pourra suivre diverses spécialités.

Le lycée dispose également de sections européennes et artistiques, et propose l'enseignement de plusieurs langues, dont l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le portugais et le latin.
En 2024, le lycée Sonia-Delaunay a affiché un taux de réussite au baccalauréat de 100 %, avec 75 % des élèves obtenant une mention ! Il est classé meilleur lycée du Département des Yvelines depuis 2 ans.

Comment s'y rendre ?
Le lycée est accessible en transports en commun avec les lignes de bus 5199 et 5115.

Lycée Sonia-Delaunay
Avenue de Saint-Germain
Tél : 01 30 80 93 30
Mail : 0781952y@ac-versailles.fr

Le Pôle Info Jeunesse (PIJ)

Le Pôle Info Jeunesse au Sémaphore, situé aux Clayes-sous-Bois, est un lieu d'accueil et d'information ouvert à tous. Il comprend le Point information Jeunesse (PIJ) et le Point Animation Jeunesse (PAJ).

Le Sémaphore accueille les jeunes pour répondre à leurs besoins d'informations, pour les accompagner dans leurs recherches d'orientation et d'emploi par ailleurs il pilote des dispositifs permettant aux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle. Le PIJ met également à disposition des jeunes un espace avec ordinateur, imprimante et photocopieur pour les aider dans le cadre de leurs vies personnelle et professionnelle.

Emploi, formation, métiers :
Aide à la rédaction de CV, lettre de motivation, méthodologie de recherche, accompagnement et relais d'informations vers d'autres structures ou instances, accès IJ Box.

Scolarité, orientation, vie étudiante :
Aide à la recherche de contrat en alternance et de stages, relais d'information...

Pôle Info Jeunes (PIJ)
Espace social Le Sémaphore
6, mail des Écoliers
78340 Les-Clayes-sous-Bois
Tél : 01 30 79 39 55
poleinsertion@lesclayessousbois.fr

Santé et prévention

CMP – Centre Médico-Psychologique
Le Centre Médico-Psychologique (CMP) est un lieu de soin public, proposant des consultations médico-psychologiques et sociales à toute personne en difficulté psychique. Il existe des CMP pour enfants et adolescents et des CMP pour adultes. Les personnes sont accompagnées par une équipe pluridisciplinaire (psychiatres, psychologues, infirmiers, orthophonistes, assistants de service social, éducateurs etc.). Chaque personne dépend d'un CMP, selon sa commune d'habitation, avec qui elle peut prendre contact directement. Les consultations en CMP sont intégralement remboursées par la sécurité sociale.

Il est fortement conseillé de s'adresser à son médecin traitant en première intention, qui a pour mission de coordonner la prise en charge et d'orienter la personne vers la structure la plus adaptée.

Quels sont les centres les plus proches ?

Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) Les Clayes-sous-Bois
29, chemin des Vignes, 78340 Les Clayes-sous-Bois
Tél : 01 30 55 26 12

Centre Médico-Psychologique pour Enfant (CMPE) de Maurepas
5, allée du Bourbonnais, 78310 Maurepas
Tél : 01 30 50 09 15

Centre Médico Psychologique pour Enfants et adolescents de Saint-Cyr-l'École « La Fontaine »
1, rue de l'Abbaye, 78210 Saint-Cyr-L'École
Tél : 01 30 07 25 70

Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)
Les CAMSP accueillent les enfants de 0 à 6 ans présentant des retards de développement ou des déficiences. Ils proposent des services de dépistage, de diagnostic précoce, de soins et d'accompagnement familial.

Dans les Yvelines, le CAMSP du Centre Hospitalier de Versailles dispose de plusieurs sites :

- CAMSP de Versailles
50, rue Berthier, 78000 Versailles

- CAMSP de Trappes
ZI du Buisson de la Couldre,
avenue des Bouleaux, 78190 Trappes

- CAMSP de Rambouillet
72, rue de l'Étang de la Tour, 78120 Rambouillet
(ouverture prévue en 2025)

Centre de planification et d'éducation familiale

Le centre vous propose une écoute, des soins, des consultations gratuites et confidentielles sur les questions se rapportant à la contraception (délivrance gratuite pour les mineurs et non assurés sociaux), à la gynécologie, à la vie affective chez les jeunes et à la sexualité, à la prévention et au dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST), aux difficultés dans le couple ou au sein de la famille, mais aussi une préparation à la vie de couple, et à la fonction parentale.

Centre de Planification et d'Éducation familiale
6 bis, avenue Debussy, Résidence de la Vigneraie, 78450 Les-Clayes-sous-Bois
Tél : 0801 802 803 - 01 30 83 61 21 -
06 68 49 53 37

Comment trouver des spécialistes ?

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie propose sur son site internet Ameli un annuaire santé, répertoriant les médecins spécialistes du territoire.

Scannez le QR code pour accèder à annuairesante.ameli.fr

Les aides supplémentaires proposées (Département, Région, État)

Les aides proposées par la CAF

Retrouvez l'ensemble des aides proposées par la caf : www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations.

Retrouvez toutes les informations sur le site

La carte Imagine'R scolaire

Une aide pour le trajet domicile/établissement scolaire pour les familles ayant à supporter des frais de transport pour les jeunes élèves yvelinois de moins de 21 ans, scolarisés en Île-de-France, dans un établissement public ou privé.

À qui s'adresser ?

Inscriptions et informations en ligne imagine-r.com
Tél : 09 69 39 22 22

Le dispositif "PASS +"

Le Pass+ est un dispositif départemental d'aide financière pour les jeunes, qui leur permet de profiter d'activités culturelles et/ou sportives parmi 3 000 idées référencées en ligne. Ils bénéficient aussi d'une offre de bons plans.

- C'est une aide financière de 80 à 100 € pour les jeunes Yvelinois éligibles (collégiens, jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance jusqu'à 18 ans et jeunes majeurs en situation précaire) ;

- Ce sont près de 1 800 organismes affiliés dans le Département qui proposent des activités culturelles et/ou sportives (tarifs réduits, jeux-concours) en ligne sur passplus.fr.

Le Pass Culture

Proposé par l'État à destination des 15 et 18 ans, le Pass culture est une aide financière permettant de découvrir la culture sous toutes ses formes : concerts, musées, théâtre, cinéma, livres, abonnements numériques... Le montant varie selon l'âge et peut atteindre 300€ à 18 ans.

Il suffit de télécharger l'application Pass Culture, de créer son compte et de réserver ses activités ou achats culturels en quelques clics !

Toutes les informations sur : pass.culture.fr

Secteur d'Action Sociale de Plaisir

Pour vous soutenir dans l'ensemble de votre situation, les travailleurs sociaux du Conseil Départemental des Yvelines proposent un accompagnement social, éducatif et budgétaire aux personnes en situation régulière. Une équipe de professionnels accueille, écoute, informe, oriente et propose une réponse adaptée et personnalisée à chacun, en fonction de ses questions ou difficultés.

Qu'il s'agisse d'une sollicitation liée au logement, à l'insertion, à la parentalité ou encore à la gestion du budget, les secteurs d'action sociale prennent en charge les familles en lien avec les partenaires locaux (communes, CAF, hôpitaux, etc.).

Le Secteur d'Action Sociale de Plaisir se situe au 1238, avenue du Général-de-Gaulle. Il collabore avec des associations locales, comme les Restos du Cœur, pour fournir des services complémentaires.

Les horaires d'ouverture sont : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Contact : 01 30 836 836

Retrouvez toutes les informations sur yvelines.fr

“ S’épanouir à Villepreux ”

1 - Le Projet Éducatif de Territoire

2 - Le dispositif Sport-École

3 - Vacs’ en sport

4 - Aides et dispositifs financiers locaux

5 - Et après 16 ans ?

6 - Les aides financières locales à destination des jeunes

7 - Annuaire pratique

8 - Annuaire des associations

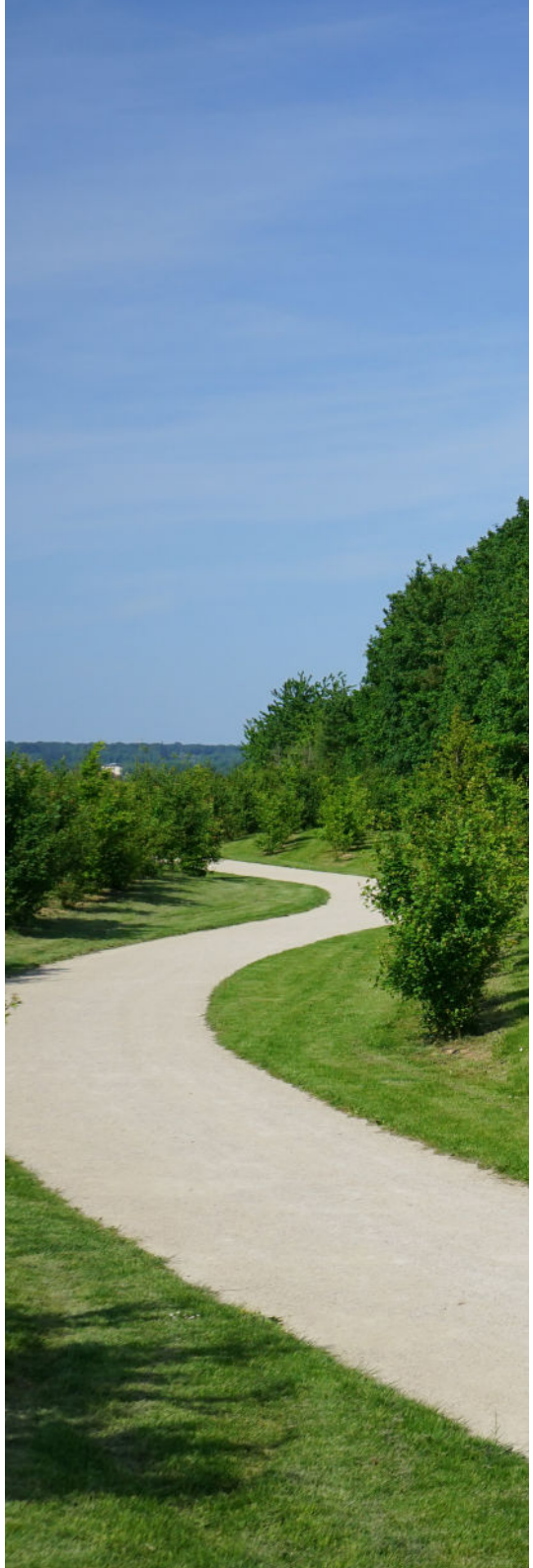

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT)

Le Projet Éducatif de Territoire est un outil de collaboration locale qui permet de rassembler, à l’initiative de la ville, l’ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l’éducation.

Le PEDT est un projet conçu dans l’intérêt de l’enfant. C’est un cadre qui permet à l’ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

A cet effet, un comité de pilotage du PEDT a été constitué. Celui-ci réunit les acteurs éducatifs du territoire (directeurs d’école, chefs d’établissement du collège et du lycée, représentants de parents élus, directeurs d’accueils de loisirs, responsables périscolaire/scolaire, responsables de la vie associative, Inspection de l’Éducation nationale, CAF), lesquels ont été invités à réfléchir aux orientations éducatives du PEDT.

Le Projet Educatif de Territoire s’articule autour d’axes permettant aux enfants de bien grandir et de s’épanouir :

- assurer la continuité éducative entre tous les partenaires
- garantir la santé et le bien-être de tous les enfants
- accompagner le parcours citoyen de l’enfant et favoriser le “vivre ensemble”
- promouvoir la culture auprès de tous les enfants.

Le Passeport du civisme

Un outil à destination des CM1 et CM2 pour devenir des citoyens éclairés.

Le dispositif Sport-École

Depuis septembre 2021, le dispositif Sport-École a été mis en place, afin d’offrir aux enfants des séances de pratique sportive encadrées par des entraîneurs associatifs diplômés. Cette initiative vise à renforcer la qualité de l’enseignement sportif, en s’appuyant sur le tissu associatif local et permettant ainsi aux élèves de découvrir et de s’initier aux disciplines suivantes :

- le tennis pour les CP, encadrés par l’association “Tennis Club Villepreux”
- la gymnastique pour les CE1, encadrées par l’association “OGCV“
- le tennis de table pour les CE2, encadrés par l’association “SQY Ping”
- le tir à l’arc pour les CM1 avec La compagnie d’arc
- le handball avec Plaisir-les-Clayes-Handball pour les CM2

Vacs' en sport

Des stages sportifs sont organisés pour les jeunes durant les vacances scolaires à Villepreux.

Le dispositif Vacs' en sport offre aux jeunes une opportunité unique de pratiquer diverses disciplines sportives durant chaque première semaine des vacances scolaires. Ce programme s'adresse aux élèves du primaire et du collège.

Chaque matin, les enfants de CE2, CM1 et CM2 peuvent ainsi s'initier et se perfectionner dans différentes disciplines.

L'après-midi, ce sont les collégiens de la 6e à la 3e,qui prennent le relais pour profiter de ces activités, encadrées par des professionnels. Ce dispositif tend à évoluer en proposant également des activités sportives aux enfants de CP et de CE1.

Les aires de jeux de la Ville

Villepreux possède plusieurs aires de jeux, accessibles de 0 à 16 ans.

Trianon

Parc de jeux, avenue François-Mitterrand, situé à côté du collège. Accessible dès 3 ans.
Parc de jeux, rue Sonia-Delaunay, situé en face du lycée. Accessible dès 1 an.

Haie-Bergerie

Parc de jeux du V Park, impasse des Hauts-Bouleaux. Accessible dès 2 ans.
Parc de jeux, place des Pyrénées.
Parc de jeux, rue du Prieuré St-Nicolas.

V Park

Grande aire de jeux, accessible dès 3 ans.
Skatepark.

Prieuré

Parc de jeux, allée des Chasses-Royales, derrière le V Park. Accessible dès 1 an.

Village

Parc de la Cavée, rue Francine. Accessible dès 3 ans.

Hauts-du-Moulin

Parc de jeux, impasse du bassin de Neptune. Accessible dès 1 an.
Parc de jeux, rue de Vaugirard. Accessible dès 3 ans.
City stade.

Val Joyeux

Parc de jeux, impasse du Bassin d'Apollon. Accessible dès 3 ans.

Aides et dispositifs financiers locaux

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Villepreux est une entité à part entière, dotée de la personnalité morale de droit public, présidée par Monsieur le Maire.

Le CCAS oriente ses actions dans 4 grands domaines :

- la lutte contre la précarité (habitat, alimentation, social...)
- la lutte contre l'isolement
- l'accompagnement au quotidien des familles
- le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées

En matière d'accompagnement des familles, plusieurs aides financières peuvent être accordées aux familles, après étude du dossier et des conditions de ressources.

Pass'Loisirs Jeunes

Le CCAS propose une aide financière, soumise à un barème de prise en charge, permettant de bénéficier de réductions pour les activités sportives et culturelles, dispensées exclusivement par une association villepreusienne, pour chaque enfant de 6 à 17 ans.

Cartes cadeaux de fin d'année

Cette carte est attribuée aux enfants villepreusiens, âgés de moins de 16 ans (l'année de la demande) selon un barème de calcul. En fonction de vos ressources, le montant de la carte peut différer, allant de 35 à 45€.

Le CCAS peut octroyer, sous certaines conditions, des aides financières ponctuelles pour aider les familles en difficulté, telles que :

- aide au paiement des frais périscolaires
- aide au paiement des frais de restauration
- aide au paiement des frais de structures d'accueil du jeune enfant en situation de handicap (IME, séjour vacances adapté etc...)

Toutes les demandes doivent être étudiées par la commission permanente du CCAS. Les aides proposées répondent aux besoins de première nécessité.

Et après 16 ans ?

L'arrivée dans la vie professionnelle

La Mission locale accompagne les 16-25 ans dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. Elle accompagne chaque jeune à travers des entretiens individuels, pour définir un parcours professionnel, construire un parcours de formation et permettre un accès à l'offre la plus adaptée. Un lieu d'écoute est également à la disposition des jeunes, avec la possibilité de consultations gratuites sur rendez-vous, les jeudis après-midis. La Mission Locale intervient sur l'ensemble des difficultés d'ordre personnel et social pouvant freiner l'accès à l'emploi (santé, mobilité, ressources, citoyenneté, accès aux droits, logement...).

La Mission Locale de Plaisir tient une permanence à la mairie de Villepreux, tous les mardis (hors jours fériés et vacances scolaires), de 14h à 17h. La prise de rendez-vous se fait directement auprès de l'antenne de Plaisir au 01 30 79 66 30.

Mission Locale de Plaisir
1416, boulevard Léon-Blum, 78370 Plaisir

Les aides financières locales à destination des jeunes

Aide au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) sont des diplômes qui permettent d'encadrer des enfants et des adolescents, en accueils collectifs de mineurs.

Les sessions de formation conduisant à la délivrance du BAFA et du BAFD sont organisées par des organismes de formation habilités par décision du Ministre de la Jeunesse. Le nombre d'aides maximales est de 8 jeunes pour une aide de 400 €, sous réserve de réussite des 3 formations. Le stage pratique est à réaliser dans un accueil de loisirs de Villepreux.

L'aide au permis de conduire

En partenariat avec les auto-écoles de Villepreux, un soutien financier de 350 € sera apporté par la ville à une quinzaine de jeunes villepreusiens, âgés de 17 ans minimum, afin de passer le permis auto.

Le jeune devra s'engager environ 15 heures dans la vie communale (participation bénévole aux événements sportifs, etc.). Aide limitée à 15 jeunes (350 € par jeune), après obtention du code sur présentation d'un justificatif.

Prévention et secours civique 1

Le certificat prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1) est la formation de base aux premiers secours en France. Le nombre d'aides maximales est de 20 jeunes à hauteur de 70 € maximum.

Villepreux soutient ses jeunes

Le dispositif « Villepreux soutient ses jeunes » fournit une aide financière pour assister les jeunes dans leurs projets (civiques, humanitaires, sportifs, culturels, etc.). Le soutien de la commune se fait en échange d'un engagement du jeune dans la vie communale, sous la forme d'une participation bénévole aux événements municipaux et/ou associatifs. Les demandes sont à envoyer au service associations/jeunesse : associations@villepreux.fr

Annuaire pratique

Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) de Plaisir

La PMI de Plaisir, est un service gratuit et ouvert à tous, sans condition de ressources, qui a pour mission de protéger et promouvoir la santé des femmes enceintes, des enfants de moins de 6 ans, et de leur famille. Elle joue un rôle essentiel dans l'accompagnement médical, social et éducatif des familles.

Vous pouvez prendre rendez-vous sur rdv-solidarites.fr

1, rue des Frères-Lumière 78370 Plaisir
Tél : 0801 801 078 / 01 30 83 61 00

Point d'Accueil Écoute Jeunes (PAEJ)

Les Points d'Accueil Écoute Jeunes sont des structures mettant en œuvre des missions d'accueil et d'écoute auprès des jeunes de 11 à 25 ans, en situation de mal-être, et leur entourage. Il peut être un lieu ressource pour tout jeune souhaitant recevoir un appui, un conseil, une orientation, dès lors qu'il rencontre une difficulté (souffrance, dévalorisation, échec, attitude conflictuelle, difficultés scolaires ou relationnelles, décrochage social, scolaire...). Les PAEJ accueillent aussi les parents rencontrant des difficultés avec leur adolescent.

Points d'Accueil Écoute Jeunes (IPS)
3, place de la Mairie, 78190 Trappes
Tél :01 30 69 18 84

Retrouver les autres PAEJ et prenez rendez-vous sur lieu-ecoute-jeunes.appointlet.com

CAF des Yvelines

3230 (service gratuit + prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Numéros d'urgence

15	SAMU
17	Police secours
18	Sapeurs pompiers
114	Service secours par sms
115	Hébergement d'urgence
119	Enfance en danger
112	Appel d'urgence européen
3919	Violence femme info
3018	Harcèlement scolaire

Annuaire des associations

Retrouvez toutes les associations villepreusiennes également sur villepreux.fr

Associations	Domaine	Activités	Âge	Contact
Atelier du Dauphiné	Art thérapie	Art thérapie de groupe ou en séance individuelle	Dès 5 ans	claire.jouault31@gmail.com
La Croisée Des Mondes (LCDM)	Activités récréatives et de loisirs	Jeux de société	Dès 6 ans	lcdm.jeux@gmail.com
		Jeux de rôle et de figurines	Dès 12 ans	
AEPV	Éducation	Aide aux devoirs	Dès 8 ans (CE1)	aepv.aide.aux.devoirs@outlook.fr
École de musique de Villepreux (EMV)	Culture	Éveil musical et initiation, formation musicale et cours d'instruments	Dès 4 ans (moyenne section de maternelle), enfants et adolescents.	ecolemusiquevillepreux@gmail.com
		Ateliers collectifs		
Le Tourbillon	Culture	Ateliers d'éveil	0 - 6 ans	association.letourbillon@gmail.com
		Club sciences	7 - 11 ans	
		Ateliers autour de la parentalité	0 - 11 ans	
Académie Taekwondo Villepreux	Sport	Pratique de l'art martial coréen traditionnel	5 ans avant le 31/12 de l'année d'inscription	clubatv@yahoo.com
Basket club de Villepreux	Sport	Basketball	Dès 5 ans	bureau.bcv@gmail.com
O.G.C.V	Sport	Baby gym	Dès 2 ans	ogcv78450@gmail.com
		Gymnastique aux agrès		
SQY Ping	Sport	Tennis de table en loisir et compétition	Dès 4 ans	patrick.moingeon@sqyping.fr
		Handisport et sport adapté		
Tennis Club Villepreux	Sport	Enseignement et pratique du tennis	Dès 5 ans	tennisclubvillepreux@gmail.com
Villepreux Football Club	Sport	Enseignement et pratique du foot	Dès 5 ans	villepreuxfc@laposte.net
AQUASUB78	Sport et culture	Plongée sous marine	Dès 10 ans	president@aquasub78.com
Athlétic Club Villepreux	Sport et culture	Athlétisme (course, saut, lancer, jeux ...)	Dès 6 ans	athleticClubVillepreux@outlook.fr

Médiathèque Le Nautilus

Activités culturelles, spectacles de 0-16 ans selon les activités.

12, square des Fêtes, 78450 Villepreux
e-mediatheque.sqy.fr. Tèl : 01 30 96 17 50

Badminton Club	Sport et culture	Badminton orienté vers la compétition	Dès 10 ans	secretariatbacv78@gmail.com
Club Nautique Villepreusien	Sport et culture	École de natation et compétition	Dès 6 ans	cnv78450@hotmail.fr
Le Fou du Roi	Sport et culture	Échecs	Dès 6 ans	lefouduroi78@outlook.com
Plaisir Les Clayes Handball	Sport et culture	Handball	Dès 4 ans	578031@ffhandball.net
		Babyhand		
		Handfit		
		Handloisirs		
VPX Boxe	Sport et culture	Boxe anglaise, handi-boxe	Dès 7 ans	contact@vpx-boxe.org
Association de Familles de Villepreux	Sport, culture, social	Gym éveil et découverte	0 - 16 ans selon les activités	contact@afv78450.fr
		Pack parentalité		
		Yoga kid		
		Loisirs créatifs		
		Stages K-POP		
		Ateliers lecture contes musicaux avec la médiathèque		
Villepreux Animation Loisirs (VAL)	Loisirs pour tous	Techniques de danse	Dès 4 ans	valvillepreux@gmail.com
		Pilates		
		Yoga		
		Cross-training		
		Zumba		
		Fitness		
		Stretching		
		Éveil corporel		
		Théâtre		
Scouts et Guides de France Villepreux/Les Clayes (SGDF Bois-Bataille)	Scoutisme		Dès 6 ans	rgl.sgdf.villepreuxlesclayes@gmail.com

Passeport

CITY STADE

Villepreux

VILLEPREUX F
VILLEPREUX S.C.